

Procès verbal du conseil d'école du mardi 13 Février 2018

Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues

Tour de table :

Présents :

Représentant mairie :

M.le Maire

Monsieur Leroy, délégué aux affaires scolaires

Enseignants :

Mesdames Olivier Christine, Copeland Elisabeth, Bouguereau Celine, Gence Isabelle, Balmain Chantal, Cauvin Pascale, Roustan Amandine et Monsieur Jean François Suc.

Parents d'élèves élus :

Mesdames Truffo Pauline, Chamaillard Coline, et Messieurs Savin Ronan, Million Christophe.

Excusés : M.Bricourt, responsable service jeunesse et TAP et Mme Guizzardi Elodie, parent d'élèves élu

La séance s'ouvre à 18 heures.

1.Inscriptions et effectifs prévus pour la rentrée 2018 2019 :

Inscriptions

Une opération « portes ouvertes » est organisée à l'école maternelle le samedi 17 mars de 10h à 12h. Cet événement se fait avec le soutien de l'Amicale laïque qui en est l'organisateur avec le soutien de l'équipe enseignante et des parents d'élèves élus.

Une communication auprès des différents médias est lancée (internet avec le compte face-book de la Mairie, affichage, presse, bande d'annonce sur la radio MIX)

l'objectif est de faire découvrir les différents lieux de l'école et ses équipements aux futurs parents d'élèves.

Les inscriptions se font au Point Information Jeunesse (PIJ) de la mairie à la Maison Pour Tous à partir du lundi 19 mars aux heures d'ouverture du PIJ (les lundis et vendredis 11h/16h30 et les mardis/mercredis/jeudis de 13h à 16h30).

Les parents recevront un certificat d'inscription puis se rendront à l'école maternelle pour enregistrer cette inscription auprès du directeur tous les mardis matin (9h à 11h) à compter du mardi 20 Mars 2018 sinon sur rendez-vous(N° école 09 71 21 46 79).

Le directeur rappelle que seuls les enfants nés en 2015 pourront être accueillis en petite section de maternelle c'est-à-dire les enfants qui ont ou qui auront trois ans dans l'année d'entrée en petite section.

Ce passage par le PIJ permettra d'avoir un seul dossier regroupant l'inscription à l'école, à cantine et au centre de loisirs.

L'inscription des enfants se fera sur le logiciel national Base Élève, logiciel sécurisé qui constitue une aide à la gestion des élèves (inscription, répartition des élèves dans les classes, radiation des élèves, certificat de scolarité, de radiation). Ce logiciel permet un partage de certaines données entre la mairie et l'Education Nationale et surtout ce logiciel permet par l'attribution d'un identifiant national un suivi du parcours et de la scolarité des élèves.

Effectifs prévus pour la rentrée 2017/2018

Pour la rentrée 2018/2019 sont prévus :

- PS 56 (année 2015)
- MS 35 (année 2014)
- GS 42 (année 2013): 1 déménagement prévu pour Mondragon d'ici la fin de l'année scolaire

Soit un total de 133 enfants. Ces prévisions(à l'époque de 134 élèves) ont déjà été présentées lors du 1er conseil d'école le mardi 17 Octobre 2017 et M. Suc a attiré l'attention des membres du conseil sur les faibles effectifs pour 6 classes (136 élèves à la rentrée scolaire) et sur une fermeture de classe si les effectifs à la rentrée prochaine restaient aussi faibles.

Actuellement 134 élèves fréquentent l'école pour 6 classes : 34 PS / 43 MS / 57 GS

L'école est sur la liste de fermeture des écoles du projet de carte scolaire présenté par le DASEN, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (information délivrée par les syndicats). Je rappelle que la situation de la baisse importante des effectifs est connue de tous depuis plusieurs années. Les familles attendues ne sont pas encore arrivées : M. le Maire dans le bulletin municipal N° 10 Autonome 2016 précisait au moment de l'inauguration des nouveaux locaux de la 7ème classe (le 15 septembre 2016) que le PLU était en cours d'élaboration et qu'il prévoyait un accroissement de la population de 600 habitants environ et que cela à terme représenterait une vingtaine d'enfants à scolariser.

La décision officielle de fermeture de classe devrait être prise prochainement (une réunion du Comité technique Special département est prévue le jeudi 15 février pour voter le projet de carte scolaire du DASEN)

2. Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS) :

Un exercice de confinement en cas d'accidents majeurs sera réalisé prochainement. Tous les enfants du bâtiment principal seront rassemblés en salle de motricité et les enfants de la classe 7 seront confinés dans la salle annexe de la classe (la 2 ème malette d'urgence a bien été réceptionné début Janvier 2018)

Le choix de ce lieu de confinement s'explique par sa proximité avec les sanitaires et des points d'eau. Il est à noter que nous restons dans l'attente de la mise en place d'une ligne interne entre la cellule de crise et la salle de motricité. Pour le bâtiment abritant la classe 7, une ligne téléphonique interne existe et permet la communication entre les 2 bâtiments .

Le directeur précise qu'en cas d'inondation, l'évacuation de l'école entière aura lieu vers la salle René Roussière qui constitue le point le plus haut à proximité de l'école.

Concernant l'organisation interne de l'école pour le risque attentat / intrusion, M ; le maire précise que des devis sont en cours pour la mise en place d'un dispositif d'alerte sonore ou visuelle. Lors du dernier exercice attentat / intrusion, nous avons utilisé des cornes de brume qui n'ont pas été remplacées. Une corne de brume dans chaque espace de l'école (bibliothèque, salle multimédia , cantine et salle de motricité) est également demandée à la mairie soit un total de 7 cornes de brumes.

3. Projet d'école :

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Ces activités au sein de l'école sont tournées vers les élèves de MS et de GS qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

Au sein de l'école maternelle , ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Liste des compétences visées dans le cadre de l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages sont :

- Reconnaître et écrire la plupart des lettres de l'alphabet
- Écrire la plupart des lettres de l'alphabet
- Reconnaître les nombres écrits en chiffre
- Développer des compétences d'écriture
- Distinguer les sons constitutifs du langage
- Repérage dans l'espace / dans le temps
- Pratiquer les divers usages du langage oral

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

Les APC ont été mise en place à partir du lundi 11 Septembre 2017. Ce sont 37 élèves qui sont actuellement concernés pour la période 4 .

Un bilan sur ce dispositif d'aide est prévu en conseil des maîtres le jeudi 15 Février pour décider de la poursuite ou de l'arrêt des prises en charge selon les besoins identifiés.

Axes prioritaires du projet école :

Le projet d'école 2016 / 2019 comprend 2 axes prioritaires:

AXE 1	Améliorer la maîtrise du langage
AXE 2	Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Pour chaque axe, l'équipe enseignante a élaboré un programme d'action déclinable annuellement.

Axe 1: Améliorer la maîtrise du langage avec 4 actions:

- Exploitation de la BCD
- Activité de jardinage, support à la pratique des divers usages du langage oral
- Développer une culture littéraire commune autour des contes d'ici et d'ailleurs
- Liaison inter-cycle autour de l'exploitation d'un album

Axe 2: Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes avec 2 actions:

- Exploitation de jeux mathématiques
- Activité de jardinage, support à la résolution de problèmes

4. Sorties scolaires et festivité de fin d'année :

Le directeur rappelle que les sorties scolaires sont financées par la mairie (30 euros par enfant), par l'amicale laïque et par les parents (une participation volontaire de 5 euros demandée aux familles pour chaque enfant lors de chaque sortie.)

Les sorties scolaires prévues pour l'instant sont :

- Vendredi 8 Juin sortie scolaire pour 4 classes : Mesdames CAUVIN, BALMAIN, GENGE et OLIVIER à Piolenc au cirque GRUSS.
- Vendredi 18 mai sortie pour la classe de M.SUC au ZOO LA BARBEN.
- Lundi 16 Avril sortie pour la classe de Mme COPELAND à la « petite ferme » à Villes sur Auzon

Mise en place sur une journée d'ateliers KAPLA : cette intervention est prévue au sein de l'école pour 5 classes. La date n'a pas été encore fixée.

Le carnaval de l'école aura lieu le mardi 27 Mars après-midi. Les élèves qui mangent à la maison sur le temps de midi arriveront déguisés en classe. Pour offrir aux enfants des crêpes, des beignets, gaufres et autres viennoiseries avec des jus de fruits, nous sollicitons la participation volontaire des parents pour en préparer ou en acheter.

Les classes de CP sont invitées dans le cadre de la liaison GS-CP à venir à l'école pour partager ce moment.

Pour fêter la fin d'année scolaire, les enseignants de l'école continuent d'offrir aux parents un spectacle avec les élèves dans le cadre des festivités organisées par l'Amicale laïque. Cet évènement aura lieu le vendredi 29 juin 2018 après la classe. Les horaires seront précisés ultérieurement.

5. Questions des parents :

M.Bricourt ayant pris connaissance des questions au préalable apporte les éléments de réponse suivants :

Pourquoi doit on réserver le périscolaire 1 mois avant ? Serait il possible d'avoir un fonctionnement comme pour la cantine (d'une semaine à l autre) ?

Les temps périscolaires sont soumis à une réglementation (ce n'est pas le cas pour le temps cantine) et doivent respecter un taux global d'encadrement qui est celui du Ministère de la Jeunesse et des Sports relatif à l'accueil périscolaire. Pour répondre à ces obligations et pour l'efficacité de notre service, nous devons pouvoir organiser les plannings des agents et respecter leurs conditions de travail.

Aussi, pour nos agents un planning "hebdomadaire" sans cesse modifié n'est pas envisageable.

Les ATSEM sont elles en nombres suffisants pour s'occuper de tous les enfants pendant ce temps méridien ?

Il n'existe pas de réglementation officielle pour les taux d'encadrement de la pause méridienne.

Dans ce cas, les conditions d'encadrement sont laissées à l'appréciation de l'organisateur (*Dans ce cadre, l'ATSEM pourrait donc se retrouver seule à assurer la surveillance des enfants usagers du service de cantine*).

Mais, à Camaret-sur-aigues, la pause méridienne se conçoit comme un temps éducatif à part entière qui s'inscrit dans une continuité de la journée de l'enfant.

Aussi, la commune s'est donnée les moyens pour respecter un taux global d'encadrement qui approche celui du Ministère de la Jeunesse et des Sports relatif à l'accueil périscolaire (taux moyen d'encadrement en maternelle : 1 adulte pour 10 enfants en maternelle).

Chaque jour 6 ATSEM/une animatrice/2 cantinières sont mobilisées pour assurer le bon déroulement du temps méridien qui accueille 75/80 enfants en moyenne.

Pourrait on revoir le fonctionnement du temps méridien ? Est il possible de proposer aux enfants d'avoir accès à la bibliothèque ou d'avoir des lectures ou comptines collective ?

La pause méridienne comprend le temps du repas mais également le temps d'avant et après repas au cours duquel l'enfant s'amuse seul ou avec ses camarades et/ou se repose.

En laissant des temps de liberté (dans la cour de récréation) sans contrainte autre que le respect des règles et de l'autre, les enfants apprennent à vivre ensemble (l'enfant identifie les valeurs du groupe et la différence de ses individus, l'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe...).

Pour ce faire, pendant la pause méridienne, la commune a fait le choix de laisser l'enfant libre de ses activités et avec également le droit de ne rien faire et de se reposer.

Nous pouvons imaginer d'ouvrir l'accès à la bibliothèque ou avoir des lectures collectives.

Cette révision de nos objectifs pourrait se faire, en accord avec l'équipe éducative (enseignants / ATSEM), si elle répond aux envies/besoins de l'enfant dans le cadre de la continuité de sa journée au sein de l'école.

22 classes dans le Vaucluse doivent fermées à la rentrée. Si fermeture d'une classe sur la maternelle, quelle est l'organisation envisagée?

M. Suc reprend les éléments développés en début de conseil. A ce jour, aucune fermeture officielle n'a été prononcée pour l'école. L'école est sur la liste de fermeture des écoles du projet de carte scolaire (information délivrée par les syndicats). Les effectifs actuels et les prévisions pour 6 classes la fermeture de classe sera prononcée. Je rappelle que la situation de la baisse importante des effectifs est connue de tous depuis plusieurs années. Les familles attendues ne sont pas encore arrivées : M. le Maire dans le bulletin municipal N° 10 Autonome 2016 précisait au moment de l'inauguration des nouveaux locaux de la 7ème classe (le 15 septembre 2016) que le PLU était en cours d'élaboration et qu'il prévoyait un accroissement de la population de 600 habitants environ et que cela à terme représenterait une vingtaine d'enfants à scolariser.

Est ce que des actions seront mises en place par la municipalité pour éviter de supprimer la classe?

M. le maire précise qu' il faut être encore patient pour les constructions (elles sont lancées) et donc pour l'arrivée de nouvelles familles.

Concernant l'accès à vélo, pourriez-vous réfléchir et installer des trottoirs adaptés et un dispositif pour placer les vélos des parents ?

Un passage piéton entre les deux écoles ainsi que des trottoirs seront étudiés par la voirie. Un range-vélo sera installé.

M. Leroy informe les membres du conseil d'école de l'augmentation du prix de la cantine de 10 centimes d'euros à cause de l'augmentation du prix de certaines denrées .

Les pénalités de retard sont en nette augmentation. Ces pénalités ont un but dissuasif pour certaines négligences de la part de quelques familles. Le CCAS reste ouvert pour toutes les familles ayant des difficultés financières pour le paiement.

Parent d'élèves

Mme Chamillard



Le Directeur

Mr Jean François SUC

